

# ESMS Handicap Enfance : optimiser vos coupes SERAFIN 2025

## Objectifs pédagogiques

### Contexte

La période des coupes SERAFIN PH est imminente. La grande majorité des ESMS accompagnant des enfants et des jeunes adultes sont concernés et doivent obligatoirement réaliser ce travail de remontée de données. L'enjeu est fondamental du point de vue tarifaire, car le renseignement de ces coupes conditionne la fiabilité des indicateurs qui vont composer le nouveau modèle tarifaire du secteur du handicap.

L'objectif de cette formation est de permettre aux professionnels mobilisés pour la réalisation des coupes de bien comprendre la méthodologie de collecte et d'assurer un renseignement optimal des fiches.

La période des coupes se divise en 2 temps :

Du 27 janvier au 16 mars 2025 : recueil des données d'activité au sein des ESMS PH du secteur enfance sur l'une des 6 périodes de 14 jours calendaires consécutifs proposées

Du 10 février au 25 avril 2025 : transmission, contrôle et validation des données d'activité de la coupe (période de recueil) par l'ESMS PH

### Objectifs

Comprendre les enjeux du recueil des données

Réaliser la collecte de données des coupes SERAFIN PH

S'approprier les données à renseigner

## Programme

Décryptage systématique des fiches de coupes Serafin

Cette première partie est consacrée à l'analyse détaillée de chaque fiche de coupe. L'objectif est de vous fournir les clés nécessaires pour remplir chaque fiche avec précision. Fiche 1 :

Identification de l'établissement et caractéristiques générales / Fiche 2 : Caractéristiques des usagers / Fiche 3 : Intensité des accompagnements / Fiche 4 : Transports et déplacements des professionnels

Temps d'échanges avec les participants sur leurs questions concrètes et opérationnelles

Cette partie de la formation permettra aux participants d'échanger directement sur leurs questions spécifiques et de résoudre les problèmes concrets rencontrés dans leur quotidien. L'objectif est de fournir des réponses claires à des situations réelles auxquelles les établissements peuvent être confrontés.

## PROGRAMME DE FORMATION

Collecte des questions sans réponse et remontée à l'ATIH

Les questions techniques et méthodologiques qui n'auront pas de réponse immédiate pendant la formation seront collectées et remontées aux pouvoirs publics. Cela permettra de garantir que toutes les préoccupations des participants sont prises en compte.

Conclusion et Ressources complémentaires

À la fin de la formation, un récapitulatif des points essentiels sera fait, et les participants auront accès à des ressources complémentaires pour approfondir leurs connaissances et gérer la collecte de données avec confiance.

### Public concerné et prérequis pédagogiques

Tout salarié intervenant dans un établissement ou service du secteur handicap Enfance.  
Formation sans prérequis

### Durée, effectifs

0.5 jour(s) - 3.5 heures

40 stagiaires (capacité maximum)

### Intervenant.e(s)

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique Autonomie, politiques du handicap de l'Uriopss Occitanie et Maxime CHOMETON, conseiller technique gestion-tarifification de l'Uriopss Grand-Est

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

### Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

3h30 de classes virtuelles :

Session 1 : 11 février 2025 matin

Session 2 : 18 février 2025 matin

Session 3 : 19 février 2025 matin

Horaires : 09h - 12h30

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants.

Animation en visio-conférence via Teams ou Zoom. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique.

Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

### Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

#### RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

### Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

## PROGRAMME DE FORMATION

---

### Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).